

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION

27/06/2018

Projet éolien du Savernay
Global Wind Power



SOMMAIRE

01

Introduction et objectifs de la réunion d'information - [page 3](#)

02

Les remarques et questions posées - [page 4](#)

01 | Introduction et objectifs de la réunion d'information

Depuis début 2018, plusieurs rendez-vous de concertation vous ont été proposés dans le cadre du projet éolien du Savernay :

- Une visite du parc éolien de Saint-Ambroix (21 mars 2018)
- Un premier atelier de concertation (11 avril 2018)
- Un deuxième atelier de concertation (27 juin 2018)

Vous pouvez retrouver les éléments sur ces différents rendez-vous sur le site internet du projet : www.projet-eolien-savernay.fr

Pour tenir compte de vos retours à la suite de l'atelier du mois d'avril, deux types de rendez-vous vous sont désormais proposés :

- Des ateliers de travail sur inscription pour ceux qui souhaitent prendre part au développement de ce projet et soumettre leurs idées
- Des réunions d'information ouvertes à tous et permettant de répondre aux questions sur le projet

La première réunion d'information de ce type a donc eu lieu le mercredi 27 juin, de 18h à 20h au centre culturel de Cercy-la-Tour. Cette réunion d'information a réuni une trentaine de personnes.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de cette réunion. Il retrace les principaux propos tenus ainsi que les réponses aux questions posées pendant la réunion. Jointe pour accompagner ce compte-rendu, vous trouverez également la présentation faite ce soir-là.

02 | Les remarques et questions posées

Pour faciliter la lecture du compte-rendu aux personnes n'ayant pas participé à cette réunion, les questions et remarques ont été classées par thématique.

NB : Certaines des questions n'ayant pas trouvé de réponse en séance, elles ont été complétées dans ce compte-rendu.

Questions et remarques sur l'information et la concertation :

Question : « Quelle différence faites-vous entre concertation et manipulation ? »

Réponse de Global Wind Power : La démarche de concertation mise en place sur ce nouveau projet a pour but afin de permettre de co-construire celui-ci avec toutes les personnes du territoire qui le souhaitent tant sur les aspects techniques (résultat des études, trame d'implantation) que sur les projets d'accompagnement.

Remarque : « Nous ne nous retrouvons pas dans le compte-rendu de l'atelier n°1. Il ne retrace pas les échanges. »

Réponse de Mazars Alter&Go : En effet, 25 personnes étaient inscrites à ce rendez-vous qui avait donc été calibré en conséquence. 60 personnes étaient finalement présentes, ce qui a altéré le déroulement de l'atelier et donc la prise de note pour le compte-rendu.

Question : « Pourquoi ne pas distribuer d'information sur les communes voisines ? »

Réponse de Global Wind Power : Les communes voisines reçoivent les affiches annonçant les rendez-vous de la concertation pour affichage public. L'ensemble de ces informations sont également disponibles sur le site internet du projet.

Remarque : « Le problème de ce projet, c'est la façon dont il a été mené précédemment, par l'ancienne équipe et la façon dont il nous a été présenté et vendu par les élus. »

Questions et remarques sur l'énergie :

Question : « Les objectifs nationaux que vous nous présentez sont-ils fixés pour l'éolien uniquement ? »

Réponse de Global Wind Power : Les objectifs nationaux sont fixés pour l'ensemble des énergies renouvelables. Ils prévoient que la part des énergies renouvelables soit portée à 23% de la consommation énergétique finale en 2020, puis à 32% en 2030. Par ailleurs, des objectifs spécifiques ont été fixés pour l'éolien terrestre dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), document qui définit les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique. Pour l'éolien terrestre, la puissance installée devra atteindre 15 GW à fin 2018. A l'horizon 2023, ce seront 21,8 GW pour une option basse, et 26 GW pour une option haute, qui devront être implantés en France métropolitaine. En mars 2018, la puissance installée était de 13,6 GW.

Question : « Quel est l'intérêt de développer l'énergie éolienne pour la transition énergétique ? »

Réponse de Global Wind Power : La transition énergétique promet, entre autre, une modification des manières de produire notre énergie, afin que cette production soit plus propre et durable, tout en diversifiant nos sources de production. L'énergie éolienne, en tant qu'énergie propre, durable et renouvelable participe à ces objectifs. Pour information, une éolienne aura produit en seulement un an l'équivalent de l'énergie nécessaire pour la construire.

Question : « Pourquoi développe-t-on l'éolien alors que le nucléaire est propre, puisqu'il ne rejette pas de CO2 ? »

Réponse de Global Wind Power : Il s'agit ici d'un choix de société. Le développement de l'énergie éolienne correspond à une orientation donnée par le gouvernement et participe donc au respect des objectifs de mix énergétique définis. S'il est vrai que le nucléaire ne rejette quasiment pas de CO2, on peut s'interroger sur la propreté des déchets radioactifs que la fission engendre. En effet, les déchets sont aujourd'hui enterrés et contenus dans des cuves de manière temporaire et ce, jusqu'à ce que nous trouvions une solution de traitement.

Question : « Une centrale nucléaire pourrait-elle être fermée grâce à l'installation de ce parc éolien ? »

Réponse de Global Wind Power : Non, car l'installation d'un parc éolien ne permet pas de produire la même quantité d'énergie qu'une centrale nucléaire. Cependant, le développement de parcs éoliens, et des énergies renouvelables au sens large, permettra de réduire le nombre de réacteurs nucléaires. Par ailleurs, nous rappelons ici qu'un des objectifs de la transition énergétique est de parvenir à un mix énergétique diversifié mais pas à l'abandon du nucléaire. Il est donc plus cohérent de raisonner en terme de part de mix énergétique plutôt qu'en fermeture de centrale nucléaire.

Question : « Le Schéma Régional Eolien (SRE) de Bourgogne a-t-il été annulé ? »

Réponse de Global Wind Power : Oui, il a été annulé mais il reste tout de même un document de référence pour la filière éolienne, puisqu'il est issu d'une réflexion à une échelle plus vaste, celle de la région, et mérite d'être considéré.

Remarque : « Selon moi, les éoliennes représentent une belle image de l'évolution technologie. »

Questions et remarques sur les émissions de CO2 :

Remarque : « Quand l'éolien ne fonctionne pas, on lance des centrales à charbon. Les statistiques montrent que l'installation d'éoliennes ne coïncide pas avec une baisse des émissions de CO2. Ces dernières années, les émissions ont même augmenté. »

Réponse de Global Wind Power : Les émissions de CO2 ont augmenté ces deux dernières années pour d'autres raisons. Il y a eu peu de pluie et beaucoup de maintenance sur les centrales nucléaires, ce qui a nécessité l'utilisation de source de production émettrice en CO2 pour produire l'électricité demandée.

Cependant, en 2017, le parc de production français a poursuivi sa mutation avec la fermeture de cinq groupes thermiques au fioul (- 3 025 MW) et la progression du parc des énergies renouvelables (+ 2 763 MW). Le développement des parcs éolien et solaire, dont la production augmente de 14,8 % et 9,2 %, permet de compenser, en partie, la baisse de production nucléaire et hydraulique.

La croissance des énergies éolienne et solaire permet de compenser en grande partie la baisse de la production du parc nucléaire (-1,3 %), due à une moindre disponibilité en début d'année 2017.

Remarque : « Le CO2 dû à l'éolien, de la construction de ses composants à son démantèlement, n'est pas compensé. L'éolien n'est pas synonyme de réduction des émissions de CO2. »

Réponse de Global Wind Power : Au bout d'un an, la production d'une éolienne a permis de compenser son empreinte carbone.

Remarque : « Il faudrait faire un bilan carbone global pour l'éolien, depuis l'extraction des matériaux nécessaires à la fabrication des éoliennes, jusqu'au démantèlement. »

Réponse de Global Wind Power : Une étude française de 2009 (Laboratoire Génie des Procédés pour l'Energie, CNAM IFFI) présente l'analyse de cycle de vie (fabrication, transport, installation, maintenance, démontage et recyclage) menée sur une éolienne conclue que l'éolien rejette des émissions de gaz à effet de serre évalués à 15,8 g CO2éq/kWh (soit 5 fois moins que le mix énergétique français, situé à 72g CO2éq/kWh).

Remarque : « L'Allemagne, où on a installé beaucoup d'éoliennes a vu ses émissions de CO2 augmenter de 8%. »

Réponse de Global Wind Power : Encore une fois, il s'agit là d'un choix de société. En Allemagne, des centrales à charbon, émettrice de CO2, ont été ouvertes pour répondre à leur volonté de sortir rapidement du nucléaire, et en parallèle de la hausse des prix du gaz (sur trois ans). En effet, la fermeture définitive en 2011 de huit des seize réacteurs nucléaires allemands a mécaniquement privé le pays de 8,3 GW de capacité de production que la montée impressionnante des énergies renouvelables (passées de 20 % à 29,5 % du mix électrique entre 2011 et 2016) n'a pas comblée entièrement. En 2012, l'année qui a suivi la décision de sortir du nucléaire, la part de la production d'électricité des centrales à charbon a rebondi (+ 5,5 %), alors qu'elle baissait régulièrement les années précédentes grâce aux développements des énergies renouvelables.

Depuis 2014, la production d'électricité par des centrales à charbon a recommencé à baisser.

Questions et remarques sur les retombées et la rentabilité des projets :

Remarque : « L'atlas éolien précise qu'installer des parcs dans la Nièvre n'est pas rentable, car il n'y a pas de vent. D'ailleurs tous les parcs du département sont déficitaires. Mais nos politiques de haut niveau ne tiennent pas compte de ces avis. »

Réponse de Global Wind Power : Développer un projet non rentable n'aurait aucun intérêt pour nous. La mise en place du mât de mesure permettra de caractériser précisément la nature du vent, choisir un modèle de machine adapté et évaluer la rentabilité du projet. A titre d'information, la vitesse moyenne enregistrée par le mât de mesure jusqu'à aujourd'hui est de 6,2 m/s à 120m de haut. Les éoliennes elles, ont besoin d'un minimum de 3 m/s pour commencer à tourner.

Question : « Qu'avons-nous à y gagner, nous les habitants ? »

Réponse de Global Wind Power : L'implantation d'un parc éolien génère des retombées fiscales sur le territoire. Ces recettes fiscales permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants, maintenir ou développer de nouvelles activités ou équipements publics ainsi que dynamiser le territoire. De plus, à travers la démarche de concertation et selon la volonté des riverains, le projet peut apporter des mesures d'accompagnement (chemin de randonnée, table d'orientation etc...) qui seront à l'image du territoire.

Question : « Y a-t-il des compensations pour les habitants ? »

Réponse de Global Wind Power : Des mesures de compensation et d'accompagnement seront mises en place dans le cadre du projet. Celles-ci ont trait à l'aménagement paysager, au cadre de vie et à

l'environnement. Nous souhaitons que ces mesures soient co-construites avec ceux qui le souhaitent, c'était d'ailleurs l'objet de l'atelier de concertation n°2 qui s'est tenu le 27 juin à midi.

Question : « Que rapporte un parc sur un territoire ? »

Réponse de Global Wind Power : L'éolien est assujéti à une fiscalité spécifique calculée en fonction de la puissance installée. Cette fiscalité revient aux collectivités locales, principalement à la communauté de communes, mais aussi aux communes concernées, au département et à la région. Un projet porté par le secrétaire d'Etat, M. Lecornu, souhaite une meilleure distribution des retombées pour les communes d'implantation. Par ailleurs, les collectivités perçoivent des indemnités annuelles pour l'utilisation et l'entretien des chemins, ainsi que pour les passages des câbles et les éventuels surplombs. Enfin, des mesures d'accompagnement sont également mises en place via des projets locaux.

Question : « Quel est l'intérêt pour Global Wind Power de développer ces projets ? »

Réponse de Global Wind Power : Nous sommes convaincus de l'intérêt des énergies renouvelables et souhaitons participer à la transition énergétique et écologique en cours. Par ailleurs, comme tout industriel, notre intérêt à développer ce genre de projets est également financier.

Question : « Pourquoi faites-vous tout cela alors que vous vendez le projet dès l'autorisation reçue ? »

Réponse de Global Wind Power : Aujourd'hui, Global Wind Power France s'est spécialisé dans le développement de projets éoliens et notre business plan repose effectivement sur la vente de nos projets.

Question : « Sur quoi s'appuie Global Wind Power pour savoir si son projet sera rentable ? »

Réponse de Global Wind Power : Nous nous servons des données recueillies par le mât de mesure pour réaliser une étude de productible et ainsi évaluer la rentabilité du projet.

Question : « Peut-on avoir accès à votre business plan ? »

Réponse de Global Wind Power : Non, comme pour toutes les entreprises ce business plan est confidentiel.

Question : « Accepterez-vous de construire le parc peu importe le prix de rachat qui vous sera attribué ? »

Réponse de Global Wind Power : Nous étudions nos projets pour qu'ils soient rentables afin de trouver des acheteurs. Aujourd'hui, pour information, nous estimons que nous sommes rentables pour 50€/MWh.

Question : « Combien d'emplois locaux et fixes seront créés avec ce parc ? »

Réponse de Global Wind Power : Un emploi dans la maintenance est créé pour 6 éoliennes. Si vous souhaitez vérifier ce chiffre, l'Ademe a développé un outil gratuit qui vous permet de simuler le nombre d'emplois créés grâce à l'installation d'un parc éolien, vous trouverez le lien ici : <https://territoires-emplois.org/>

Exemple concret sur le projet de Savernay :

- Puissance projetée pour 20 éoliennes de 3MW chacune = 60 MW au total.
- Application territoriale : Nouvelle Région : Bourgogne Franche Comté

Résultats :

- 187 ETP dans la région durant l'année de la construction pour 563 ETP en France (soit 33% d'emplois locaux) ;
- Entre 9 et 10 ETP dans la région les 20 années qui suivent pour 12 ETP en France (soit 83% d'emplois locaux).

Questions et remarques sur le raccordement :

Question : « Où est le poste de raccordement prévu pour ce projet ? »

Réponse de Global Wind Power : Nous avons réalisé une pré-étude auprès de RTE. Ce sont eux qui nous diront où le parc pourra être raccordé. Aujourd'hui, deux hypothèses sont étudiées. La plus probable est que le parc sera raccordé au poste de Saint-Honoré-les-Bains. L'autre possibilité se situe au Champvert. Ce n'est qu'une fois l'autorisation obtenue que nous entamerons la procédure de raccordement avec Enedis et donc que nous connaissons définitivement le poste de raccordement.

Question : « Il n'y aura qu'un seul poste de raccordement ? »

Réponse de Global Wind Power : On ne peut pas l'affirmer à ce jour ; les modalités de raccordement seront fournies suite à l'arrêté d'autorisation.

Question : « Pour le raccordement, que déclarez-vous à la préfecture si rien n'est acté au moment du dépôt ? »

Réponse de Global Wind Power : Dans le dossier que nous donnons à la préfecture, nous indiquons les hypothèses de raccordement obtenues auprès d'Enedis qui réalise une pré-étude de raccordement.

Question : « Comment savez-vous combien coûte le projet si vous ne savez qu'à la fin où le parc sera raccordé ? »

Réponse de Global Wind Power : Grâce aux hypothèses de raccordement formulées, Enedis est capable d'estimer le coût du raccordement. Il revient à environ 1.500€ par mètre linéaire.

Question : « Le raccordement est-il enfoui ? »

Réponse de Global Wind Power : Oui, les câbles du raccordement sont toujours enfouis.

Question : « Comment faites-vous vous si les propriétaires ne sont pas d'accord pour le passage des câbles ? »

Réponse de Global Wind Power : C'est Enedis qui prend en charge l'ensemble des travaux de raccordement. Celui-ci privilégie les routes communales et départementales et ne passe qu'exceptionnellement par des chemins ou parcelles privés.

Question : « Comment sont pris en compte les impacts écologiques du raccordement, une étude d'impact est-elle réalisée ? »

Réponse de Global Wind Power : Dans l'étude d'impact, nous étudions également les impacts liés au raccordement, entre le poste livraison et le poste source. Des forages sont réalisés pour étudier les sols.

Remarque : « Attention aux zones humides et aux sources d'eau. »

Questions et remarques sur le projet :

Question : « Pourquoi l'éolien ici ? »

Réponse de Global Wind Power : Global Wind Power se sert des données mises à dispositions par les acteurs du territoire ou par l'Etat pour identifier l'ensemble des contraintes présentes. Sur un logiciel de cartographie, en interne, Global Wind Power les regroupe et les superpose : radar de l'aviation civile, faisceaux des opérateurs téléphoniques (Bouygues, Orange, SFR, ...), zones écologiques sensibles, distances aux habitations etc. Après avoir repéré une zone disposant d'un potentiel éolien, une

présentation est faite au conseil municipal qui délibèrera. Les études paysagères, écologiques, acoustiques et de vent viendront confirmer ou non la faisabilité du projet. C'est en prenant en compte toutes ces contraintes que la zone d'étude du projet du Savernay a été obtenue.

Développer un projet éolien sur ce territoire participe également à la réalisation des objectifs nationaux en matière de transition énergétique. En utilisant la force du vent, l'éolien permet de produire localement une énergie non polluante, contrairement aux combustibles fossiles, qui accompagnera la baisse de production nucléaire. La loi de Transition énergétique fixe un objectif de 23% d'énergies renouvelables consommées d'ici à 2020. Enfin, le recours à l'éolien permet de diversifier les sources de production d'électricité, aujourd'hui majoritairement dominées par l'énergie nucléaire.

Question : « Pourquoi ce ne sont pas les élus qui ont initié le projet ? »

Réponse de Global Wind Power : Les projets sont initiés par des entreprises privées pour plusieurs raisons. Tout d'abord les élus ne savent pas forcément que leur territoire peut accueillir de l'éolien. De plus, pour lancer un projet, plusieurs études sont nécessaires pour identifier l'opportunité de développement et la zone d'étude. Ces études nécessitent l'accès à une base de données ainsi qu'une expertise, dont ne disposent pas les communes.

Cependant, Global Wind Power conditionne le démarrage du projet par le soutien des élus locaux.

Question : « Par rapport à avril, y a-t-il des éléments nouveaux sur le projet ? »

Réponse de Global Wind Power : Les études sont toujours en cours, nous ne disposons donc pas de nouveaux éléments aujourd'hui. Nous en aurons à la rentrée.

Question : « Allez-vous faire resigner les promesses de bail ? »

Réponse de Global Wind Power : Non, nous ne referons pas signer les promesses de bail.

Question : « Y aura-t-il un financement participatif mis en place pour ce projet ? »

Réponse de Global Wind Power : Nous savons mettre en place des solutions de financement participatif. Si c'est une demande du territoire, nous pourrions le mettre en place pour ce projet.

Question : « Touchez-vous des subventions supplémentaires quand vous mettez en place du participatif ? »

Réponse de Global Wind Power : Oui, dans le texte relatif à l'appel d'offre de l'éolien terrestre vous trouverez le tableau ci-dessous incluant les majorations forfaitaires au paragraphe 7.2.2.1.

Part du Capital ou du Financement du projet mentionnée au 3.3.4	Montant de la majoration
20 %	2€/MWh
Entre 20 % et 40 %	Interpolation linéaire
40,00% et plus	3€/MWh

Questions et remarques sur les études :

Remarque : « L'ensemble des zones humides ne sont pas représentées sur la carte présentée. »

Réponse de Global Wind Power : La carte présentée est réalisée à grande échelle et répertorie les zones humides à une échelle large. Les études écologiques que nous menons actuellement sont là pour affiner ce diagnostic et donc répertorier plus précisément les zones humides présentes sur la zone d'étude.

Question : « Comment faites-vous pour répertorier les zones humides dans la zone d'étude ? »

Réponse de Global Wind Power : Un écologue réalise des études grâce à un carottage permettant d'indiquer la nature du sol. Ces zones sont également identifiées grâce une flore particulière, caractéristique de zones humides.

Question : « Les résultats des études sont-ils uniquement consultatifs ? »

Réponse de Global Wind Power : Non, les résultats des études écologiques et paysagères peuvent être bloquants si des impacts rédhibitoires sont mis en lumière.

Question : « Les études sont-elles rendues publiques ? »

Réponse de Global Wind Power : Oui, les études sont rendues publiques sur internet et en mairie, lors de l'enquête publique.

Questions et remarques sur l'instruction et la construction :

Question : « Allez-vous déposer un dossier de demande d'autorisation ? »

Réponse de Global Wind Power : Oui, un dossier sera déposé à la fin de l'année 2018.

Question : « Pourquoi les élus ne sont-ils pas consultés avant le dépôt ? »

Réponse de Global Wind Power : Pour déposer un projet éolien, nous avons besoin d'une étude réglementaire et de l'avis des propriétaires concernés par le projet. La procédure ne demande pas de consulter les élus avant le dépôt du dossier, cependant, il nous semble important de le faire. C'est pourquoi nous travaillons aujourd'hui avec eux, avec les habitants, mais aussi avec les services de l'Etat, tout au long de la définition de ce projet.

Question : « Combien de temps dure la phase d'instruction ? »

Réponse de Global Wind Power : La phase d'instruction dure 10 mois une fois la recevabilité du dossier reçue. Cependant, dans le cas d'une demande de compléments, de nouveaux éléments devront être apportés. Le temps d'instruction est donc mis sur pause, et ce, sur une période maximale d'un an.

Question : « Combien de temps prend la mise en œuvre du projet suite à la réception de l'autorisation donnée par le préfet ? »

Réponse de Global Wind Power : Cela prend deux ans environ occupés par l'analyse du raccordement par Enedis et la mise en œuvre des solutions de financement. S'ensuivent les travaux (parc éolien, raccordement) dont la durée varie de 6 mois à un an.

Question : « Comment seront acheminées les éoliennes sur place ? »

Réponse de Global Wind Power : Le turbinier doit venir repérer les lieux pour définir le chemin d'acheminement. Il est probable que les éléments arrivent de la départementale de Cercy-la-Tour. Les pales sont les éléments du parc qui présentent le plus de difficultés en termes de transport. Des solutions devront donc être étudiées.

Question : « Sur la zone d'Isenay, par où passeraient les éoliennes ? »

Réponse de Global Wind Power : Le chemin d'acheminement n'a pas encore été défini. Nous savons déjà que tous les ponts seront éliminés sur parcours et qu'il faut éviter au maximum les virages les plus serrés. Si les convois ne peuvent pas passer, nous consultons les propriétaires de terrains voisins pour élargir le passage. Bien sûr les propriétaires sont dédommagés pour cela et tout est remis en état une fois le parc construit.

Question : « Que se passe-t-il si le propriétaire n'est pas d'accord ? »

Réponse de Global Wind Power : Plusieurs scénarios sont étudiés. Si aucune des solutions n'obtient l'ensemble des autorisations de passage nécessaires, le Préfet peut imposer le passage et passer outre les refus.

Questions et remarques sur le démantèlement :

Question : « A la charge de qui est le démantèlement ? »

Réponse de Global Wind Power : Le démantèlement fait partie des engagements contractuels de l'exploitant du parc. Une clause est incluse à cet effet dans les baux emphytéotiques et concerne tous les éléments du parc et permet de répondre à l'obligation de remise en état du site après son exploitation.

Dès le dépôt du dossier, le porteur de projet doit prouver qu'il a les capacités financières nécessaires au démantèlement. Ainsi, au moment de la mise en service du parc, l'exploitant a pour obligation de provisionner 50 000€ / éoliennes.

Question : « Qui démantèle si l'exploitant n'existe plus ? »

Réponse de Global Wind Power : En cas de défaillance de l'exploitant éolien, le Préfet disposera des provisions pour démanteler le parc. A cela s'ajoute les bénéfices liés au recyclage (par exemple, la fibre de verre des pales) et à la revente des matériaux (par exemple l'acier) En aucun cas, le démantèlement ne sera à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole, du contribuable ou des collectivités.

Question : « A quelle profondeur enlevez-vous le béton des fondations ? »

Réponse de Global Wind Power : Réglementairement, nous sommes obligés d'enlever le béton sur 1,2m en règle générale et 2m en forêt. Cependant, nous avons aujourd'hui des exemples de parcs éoliens qui ont choisi pour leur démantèlement de supprimer l'ensemble de la fondation : le parc éolien de Goulien dans le Finistère et le parc éolien de Criel-sur-Mer, en Seine-Maritime.

Questions et remarques sur le paysage :

Remarque : « La législation des 500m n'est plus adaptée aux nouvelles éoliennes. Cela ne permet pas de réduire le problème des ombres portées. »

Réponse de Global Wind Power : Les 500m d'éloignement aux habitations sont réglementaires. Les ombres portées sont étudiées dans l'étude d'impacts. Le positionnement des éoliennes peut être modifié en fonction des résultats de cette étude.

Question : « Pouvez-vous mettre les éoliennes à plus de 500m des habitations ? »

Réponse de Global Wind Power : Oui, cela est envisageable. Sur ce projet, l'implantation n'est pas encore définie.

Question : « Par rapport à quoi sont calculés les 500m, la maison ou la bordure de la parcelle constructible ? »

Réponse de Global Wind Power : Les 500m d'éloignement sont calculés à partir de la bordure des terrains constructibles référant au plan d'urbanisme de la commune.

Remarque : « La question du paysage n'est pas qu'une question esthétique. C'est pour cela que l'étude du paysage est importante. »

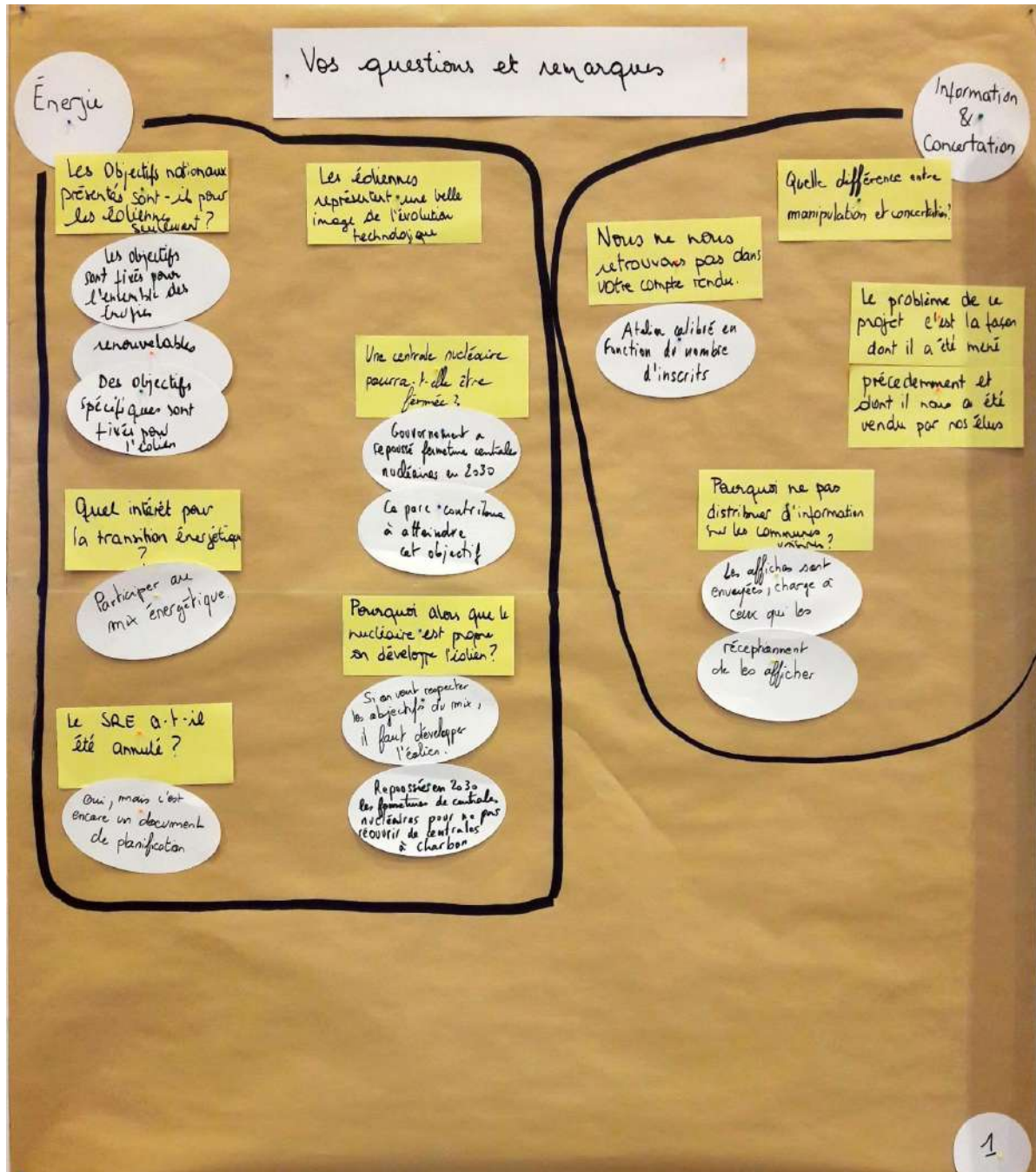
Réponse de Global Wind Power : L'étude du paysage est réalisée par un expert paysagiste externe à Global Wind Power. Celui-ci analyse le paysage en des termes objectifs (topographie, éléments dominants du paysage, localisation du patrimoine, ...) mais aussi sensibles (ressenti et valeur du paysage selon les riverains, touristes, personne de passage ou présente de façon quotidienne, ...).

Question : « Allez-vous faire une étude d'impact paysager ? »

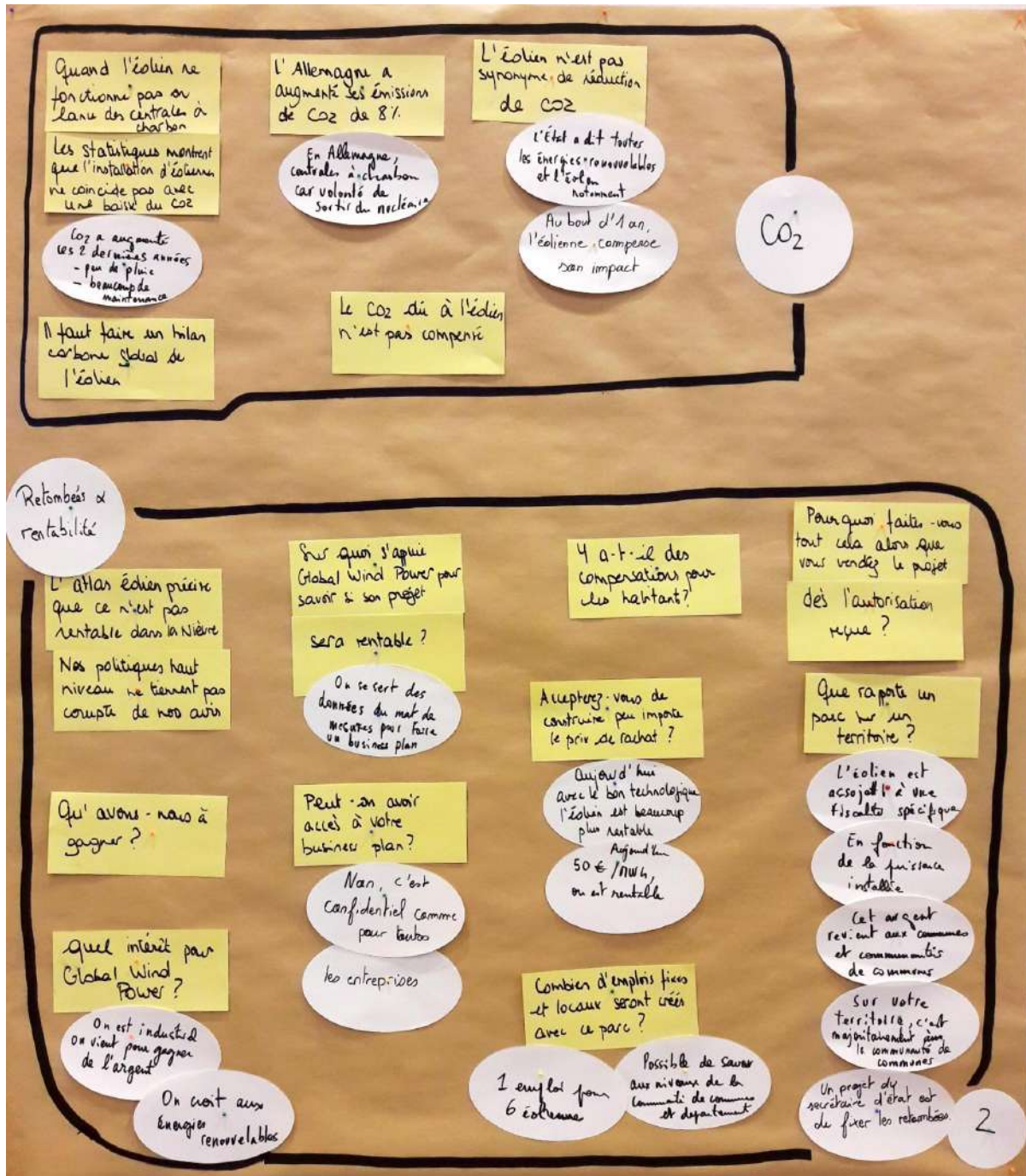
Réponse de Global Wind Power : Oui, l'étude paysagère est une composante réglementaire de l'étude d'impact. Un bureau d'études travaille actuellement sur celle-ci. Nous aurons les premiers résultats pour la rentrée.

Vous trouverez les panneaux de questions et remarques produits pendant la réunion ci-dessous.

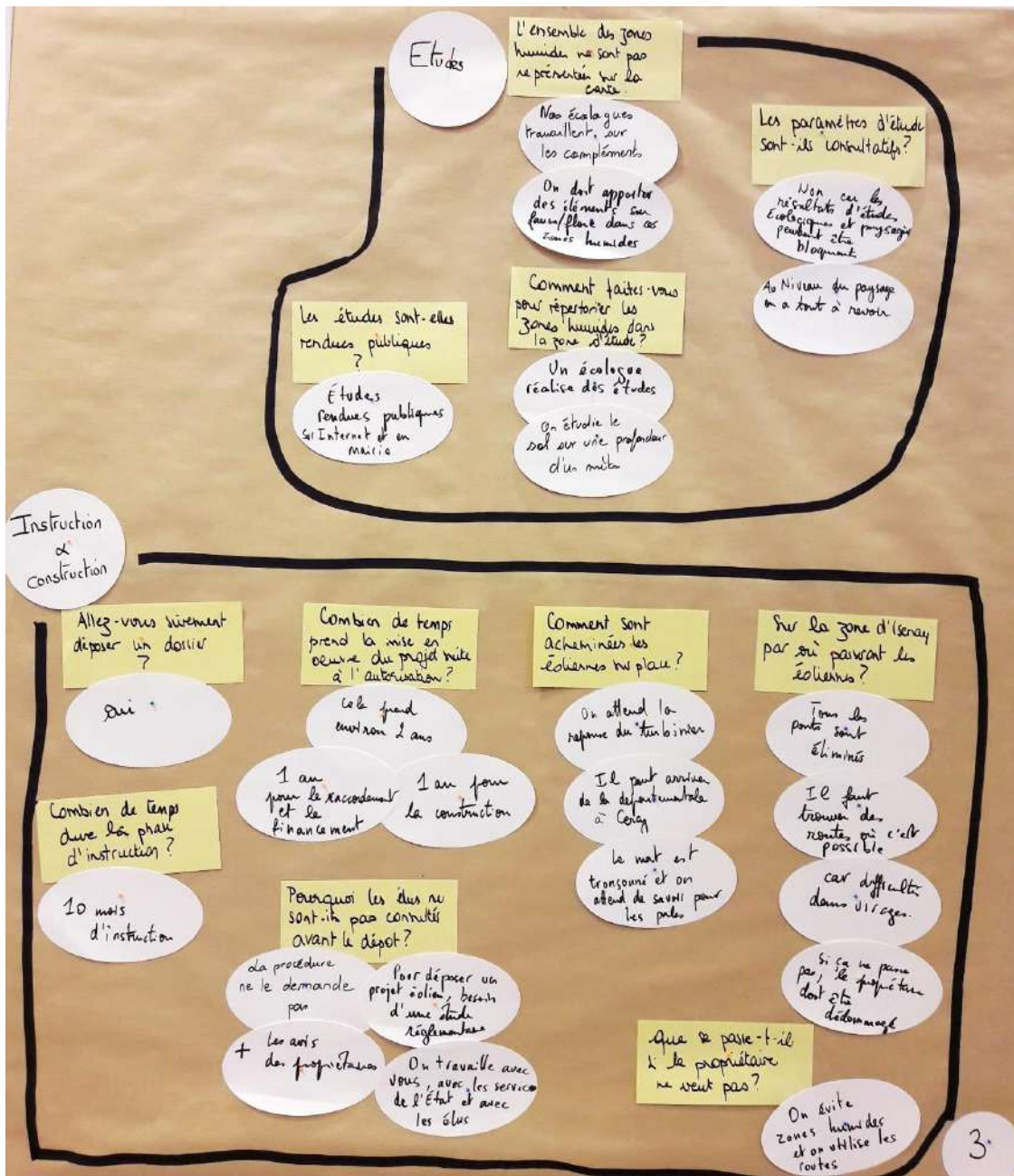
Vos questions et remarques (1)



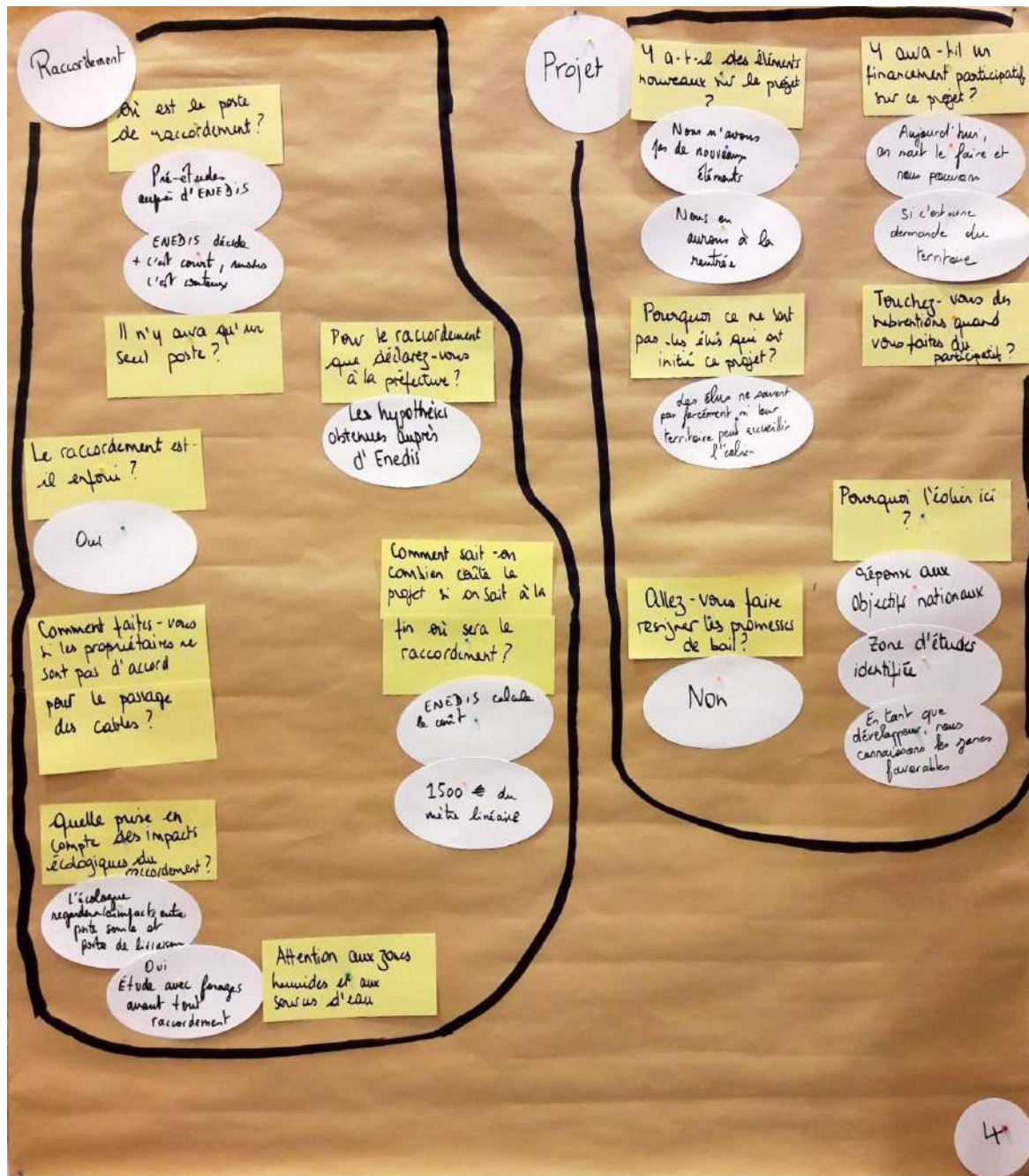
Vos questions et remarques (2)



Vos questions et remarques (3)



Vos questions et remarques (4)



Vos questions et remarques (5)

